



## Avis de la Communauté de communes Pévèle Carembault sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2018 – 2023

(Département du Nord)

### Préambule

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), élaboré conjointement par l'Etat et le Conseil départemental, vise à garantir un accès pour tous aux principaux services, publics ou privés, de la vie courante et à apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de services et les besoins des habitants.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, les organes délibérants doivent émettre un avis sur ce projet de schéma. La Communauté de communes Pévèle Carembault a donc un délai de trois mois à compter de la notification du SDAASP, soit le 27 avril 2017, pour émettre un avis sur celui-ci. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé donné. Le SDAASP doit être adopté avant le 31 décembre 2017.

### Implication attendue des collectivités

En émettant un avis sur le SDAASP, la Communauté de communes ne s'engage pas formellement dans la mise en place d'actions concrètes. Cependant, elle s'engage à participer à une dynamique départementale visant à faire converger les pratiques, à développer les partenariats et à s'appuyer sur les expériences mises en œuvre par les différentes collectivités. Dans ce cadre, la Pévèle Carembault sera amenée à participer à différents groupes de travail suivant ses expériences et ses propres problématiques territoriales.

### Présentation du SDAASP et avis de la Communauté de communes Pévèle Carembault

Le SDAASP élaboré pour le période 2018 – 2023 se décline en 9 orientations et 16 actions. La Communauté de communes Pévèle Carembault a souhaité porter un avis sur l'ensemble des orientations. Ces avis sont présentés après chaque présentation des orientations.

#### **Orientation 1 / L'affirmation de la présence des services sociaux sur l'ensemble du territoire**

Action n°1 : Développer les structures de premier accueil, conventionner et former les agents à l'information et à l'orientation des usagers

Sous-action : Développer des lieux d'accueil du public mutualisés type Maisons de Services au public (MSAP)

Sous-action : Mettre en place le 1er accueil social inconditionnel de proximité

Sous-action : Développer des démarches « allant vers » les publics en difficulté

**Action n°2 : Accompagner la création de Centres Intercommunaux d'action sociale**

Sous-action : Définir un argumentaire à destination des élus du territoire

Sous-action : Accompagner les collectivités en termes d'ingénierie

**Action n°3 : Développer une offre de services d'accueil du jeune enfant équilibrée sur l'ensemble du territoire**

**Avis de la Communauté de communes Pévèle Carembault sur l'orientation 1**

Vu le projet de territoire horizon 2026 « Pévèle Carembault : campagne moderne, terre d'avenir »

Vu les compétences communautaires et les politiques mises en œuvre sur le territoire

*Action n° 1 : La Pévèle Carembault accorde de l'importance aux publics en difficulté et ce particulièrement sur le quartier prioritaire politique de la ville d'Ostricourt. Les temps de dialogue, d'information et d'accueil du public nous invitent régulièrement à renseigner les habitants en demande d'informations concernant différentes démarches administratives et problèmes sociaux. Le développement de lieux d'accueil, reconnus par les habitants, paraissent pertinent là où les services sociaux et administratifs sont peu voire pas présents. Il paraît pertinent que les équipes de professionnels « politique de la ville » en place travaillent conjointement avec les partenaires pour formaliser un lieu d'accueil du public type « Pôle de services de proximité » (mutualisé).*

*Action n°2 : La Pévèle Carembault ne s'est pas positionnée sur la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)*

*Action n° 3 : La Pévèle Carembault s'inscrit dans cette orientation en permettant aux enfants de bénéficier, durant les vacances, de temps d'accueils enrichissants (Exemple : Harmonisation et développement du service d'accueil de loisirs sur l'ensemble du territoire). Outre l'offre de services d'accueil, la Pévèle Carembault accorde de l'importance à favoriser l'épanouissement des jeunes et à les accompagner à devenir adultes en leur offrant des temps d'ouverture vers la culture, le sport, l'environnement, la citoyenneté et le monde mais également en favorisant l'esprit d'initiative et en accompagnant leurs projets.*

*L'intercommunalité s'engage également à faire en sorte que chacun, chacune puisse concilier vie de famille et travail. Pour ce faire, elle souhaite pouvoir répondre aux besoins d'accueil de la petite enfance en orientant les familles et en accompagnant les professionnels du territoire (Exemple : Animation de Relais d'Assistantes Maternelles de la Pévèle Carembault).*

**Orientation 2 / Un accès aux usages numériques favorisé**

**Action n°4 : Garantir à tous un égal accès aux services dématérialisés**

Sous-action : Conduire un état des lieux

Sous-action : Déployer un réseau de structures de premier accueil numérique de proximité

Sous-action : Développer des outils communs et renforcer la formation des travailleurs sociaux et bénévoles des associations mobilisés dans l'accompagnement du public

Sous-action : Renforcer et promouvoir la médiation numérique, notamment dans les tiers lieux

Sous-action : Appuyer les pratiques solidaires ; co-designer des projets pour amplifier la lutte contre l'illectronisme

**Avis de la Communauté de communes Pévèle Carembault sur l'orientation 2**

Vu le projet de territoire horizon 2026 « Pévèle Carembault : campagne moderne, terre d'avenir »

Vu les compétences communautaires et les politiques mises en œuvre sur le territoire

*Action n°4 : La Pévèle Carembault s'inscrit pleinement dans cette orientation en ayant positionné le numérique comme un élément structurant de son organisation administrative et territoriale mais également transversal de ses politiques communautaires.*

*La Pévèle Carembault souhaite se positionner comme territoire de référence. En élaborant son Schéma Directeur des Usages et des Services Numériques (SDUS) en 2017, le territoire est aujourd'hui doté d'une véritable stratégie numérique conjuguant à la fois les usages et les services numériques proposés à l'ensemble des publics : entreprises, associations, habitants, communes et communauté de communes.*

*Dans un premier temps, l'intercommunalité permet aux habitants de bénéficier des nouvelles perspectives offertes par le numérique en développant des usages et des services numériques innovants et accessibles à tous. A ce stade, la Pévèle Carembault développe une politique d'accompagnement aux nouveaux usages numériques par la mise en œuvre d'actions de formation à destination de l'ensemble de la population. Par exemple, les agents en charge du numérique proposent au sein du « Parcours Initi@TIC » des ateliers de mise à niveau pour les grands débutants.*

### **Orientation 3 / Un équilibre d'accès aux services de santé sur l'ensemble du territoire**

Action n°5 : Mettre en place des adultes-relais « médiateurs-santé » (ARMS), formés et qualifiés, dans les territoires où il existe un enjeu fort de prévention et d'accompagnement à la santé

Action n°6 : Favoriser l'installation et les pratiques des professionnels de santé dans les zones identifiées comme fragiles

Action n°7 : Accompagner le développement de la télémédecine

### **Avis de la Communauté de communes Pévèle Carembault sur l'orientation 3**

Vu le projet de territoire horizon 2026 « Pévèle Carembault : campagne moderne, terre d'avenir »

Vu les compétences communautaires et les politiques mises en œuvre sur le territoire

*Considérant que le territoire n'est pas dépourvu de professionnels de santé et n'est pas reconnu comme zones fragiles, la Pévèle Carembault s'inscrit en partie dans cette orientation.*

*Action n°5 : La Pévèle Carembault et la commune d'Ostricourt ayant un quartier prioritaire politique de la ville accordent également de l'importance à la médiation santé. Des partenariats et des moyens ont été développés permettant aux publics fragilisés de s'inscrire dans une parcours santé et ainsi de bénéficier d'un accompagnement spécifique.*

*Action n°6 : Deux engagements ont été pris par la Pévèle Carembault. Le premier consiste à promouvoir la santé et le bien-être sur l'ensemble du territoire en travaillant les volets prévention et préservation du capital santé avec les professionnels et partenaires associatifs du territoire. Le deuxième engagement consiste à accompagner les professionnels de santé afin de faciliter la prise en charge des personnes âgées et de soulager les familles. Comme d'autres territoires, la Pévèle Carembault doit faire face aux enjeux liés au vieillissement de sa population, notamment en matière de santé. En complément d'une action préventive, elle s'appuie sur un réseau de professionnels pour une prise en charge humaine et adaptée aux personnes âgées. Elle soutient les structures qui apportent des solutions aux malades et à leur entourage pour un maintien à domicile dans de bonnes conditions comme par exemples le CLIC du Douasis et le CLIC EOLLIS implanté à Phalempin.*

*Action n°7 : La Pévèle Carembault ne s'investit pas dans le développement de la télémédecine.*

### **Orientation 4 / Des services de mobilité coordonnés et complétés par de nouvelles solutions collaboratives**

Action n°8 : Engager une réflexion sur le développement des services de transport à la demande

Action n°9 : Accompagner la mobilité des publics les plus fragiles par le développement de plateformes de mobilité-insertion

**Action n°10 : Développer les alternatives à la voiture individuelle**

Sous-actions : Développer le covoiturage, les services auto-partage, promouvoir les modes actifs

**Action n°11 : Assurer une meilleure intégration de solutions de mobilité**

Sous-actions : Rechercher la coordination et la cohérence de solutions de mobilité à l'échelle des territoires. Renforcer l'information à destination des habitants

**Avis de la Communauté de communes Pévèle Carembault sur l'orientation 4**

Vu le projet de territoire horizon 2026 « Pévèle Carembault : campagne moderne, terre d'avenir »

Vu les compétences communautaires et les politiques mises en œuvre sur le territoire

*Cette quatrième orientation présentée dans le SDAASP répond aux problématiques rencontrées localement. L'enjeu du transport et de la mobilité est un des enjeux phare de la Pévèle Carembault situé géographiquement au cœur d'un arc urbain (Métropole Lilloise, Bassin minier et Valenciennois) dans lequel les flux de déplacement sont considérables et les difficultés d'accès à la métropole lilloise sont croissantes (80 % des actifs de la Pévèle Carembault travaille en dehors du territoire et parmi ces 80 % 70 % se rendent quotidiennement sur la métropole lilloise.*

*Un engagement a été pris par la Pévèle Carembault visant à améliorer les conditions de déplacement des habitants pour une meilleure qualité de vie sociale, économique et environnementale. Afin de répondre à cet engagement, la Pévèle Carembault inscrit ses actions au travers de quatre objectifs : amener chacun à modifier son comportement afin de réduire l'usage de la voiture individuelle ; améliorer les offres de bus, de train et de pistes cyclables ; favoriser le rabattement vers les principales gares et pôles d'échanges ; limiter les déplacements en encourageant les dynamiques locales de coworking et de télétravail.*

**Orientation 5 / Le soutien à la revitalisation commerciale dans les centres-bourgs****Action n°12 : Développer les activités commerciales en milieu rural**

Sous-action : Affiner au niveau local l'état des lieux des activités commerciales

Sous-action : Mettre en place une gouvernance locale à l'échelle intercommunal pour la mise en place d'une stratégie de revitalisation commerciale

Sous-action : Assurer la cohérence du Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) avec les ambitions des collectivités

Sous-action : Renforcer l'information des acteurs locaux sur les outils et dispositifs pouvant être mobilisés

Sous-action : Mettre en place une réflexion sur le développement des circuits-courts, de l'approvisionnement local et des épiceries sociales

**Avis de la Communauté de communes Pévèle Carembault sur l'orientation 5**

Vu le projet de territoire horizon 2026 « Pévèle Carembault : campagne moderne, terre d'avenir »

Vu les compétences communautaires et les politiques mises en œuvre sur le territoire

*Action n°12 : La Pévèle Carembault souhaite, à son échelle, accompagner les dynamiques commerciales considérant que le territoire n'est que très localement concerné par le manque de commerces et de services dans les centres-bourgs. Partant de ce constat, cette cinquième orientation répond en partie aux problématiques territoriales. Pour accompagner ces dynamiques, la Pévèle Carembault a affirmé sa volonté de maintenir et de développer des agricultures de qualité et de proximité et de contribuer à la vitalité des communes en valorisant la consommation locale. D'autre part, La Pévèle Carembault a également fait le choix d'accompagner le développement des commerces locaux en animant des dispositifs d'accompagnement financier de type FISAC.*

**Orientation 6 / Un meilleur accès à l'information facilitant l'accès à l'emploi**

Action n°13 : Mieux communiquer et informer sur les outils et dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et la formation

## **Avis de la Communauté de communes Pévèle Carembault sur l'orientation 5**

Vu le projet de territoire horizon 2026 « Pévèle Carembault : campagne moderne, terre d'avenir »

Vu les compétences communautaires et les politiques mises en œuvre sur le territoire

*Action n°13 : L'accès à l'emploi est un axe de travail développé par la Pévèle Carembault. Cependant, les objectifs fixés par l'intercommunalité ne se limitent pas à l'accès à l'information. L'orientation 6 ne répond donc pas directement aux attentes de la Pévèle Carembault. L'engagement pris par l'intercommunalité est de mettre le dynamisme économique pévélois au service des emplois locaux. Pour cela, deux objectifs ont été fixés. Le premier consiste à optimiser le fonctionnement local des partenaires de l'emploi et à aider les entreprises à recruter des compétences locales vers un circuit court pour l'emploi. Ainsi la Pévèle Carembault doit permettre la rencontre entre besoins en recrutement et demandeurs d'emploi pour des emplois de proximité, une meilleure qualité de vie au travail et une meilleure efficacité pour la performance des entreprises.*

## **Orientation 7 / Un accès à l'éducation équitable sur l'ensemble du territoire**

Action n°14 : Améliorer la réussite de tous les élèves quels que soient leur lieu de résidence et leur condition sociale

Sous-action : Anticiper pour une meilleure mise en œuvre de la carte scolaire et de la prise en compte des besoins des territoires

Sous-action : Améliorer l'accès à la culture artistique et scientifique

## **Orientation 8 / Une pratique du sport par tous facilitée**

Action n°15 : Développer l'accès à l'activité physique

## **Orientation 9 / Un accès à la culture renforcée particulièrement pour les publics les plus précaires**

Action n°16 : Développer la synergie des réseaux d'acteurs agissant notamment auprès des publics isolés ou en difficulté d'insertion en faveur d'un accès renforcé à la culture

Sous-action : Elaborer des projets culturels de territoire

Sous-action : Développer des actions d'accompagnement des publics fragiles vers la culture

Sous-action : Favoriser l'émergence de lieux mixtes et mutualisés en lien avec les habitants

Sous-action : Valoriser les actions culturelles de l'Economie Sociale et Solidaire

## **Avis de la Communauté de communes Pévèle Carembault sur les orientations 7, 8 et 9**

Vu le projet de territoire horizon 2026 « Pévèle Carembault : campagne moderne, terre d'avenir »

Vu les compétences communautaires et les politiques mises en œuvre sur le territoire

*Le développement de la pratique du sport et l'accès à la culture sont des engagements forts de la Pévèle Carembault cependant, l'intercommunalité n'a pas orienté ses politiques communautaires plus particulièrement en direction des publics les plus précaires. Partant des choix faits par l'intercommunalité, les orientations 7,8 et 9 paraissent limitées de par les publics concernés. La Pévèle Carembault a pris l'engagement d'encourager les échanges facteurs de lien social et de donner envie de participer à la vie locale. Pour ce faire, l'ensemble des actions engagé répond à trois objectifs :*

*Actions 14 et 16 : Développer et coordonner les dynamiques et initiatives culturelles et sportives (Exemple : animation d'un Contrat Local d'Education Artistique) ; Faire des médiathèques, des lieux de diffusion, d'échanges et de convivialité confiant à ces équipements un rôle de 3<sup>ème</sup> lieu ; Veiller à un équilibre sur le territoire en contribuant à la création et à l'animation d'équipements sportifs et culturels de dimension communautaire. Pour répondre à ce dernier engagement, la Pévèle Carembault porte des projets d'équipement culturel et sportif : Construction d'un centre aquatique et d'un cinéma sur la commune de Templeuve à l'horizon 2020, construction en 2017 d'un dojo sur la commune de Nomain et accompagne les clubs sportifs de haut niveau.*

*Action 14 : La Pévèle Carembault n'intervient pas sur la mise en œuvre de la carte scolaire.*